



CITELE INDUSTRIE

CITELE INDUSTRIE

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes – 2023

Nous publions aujourd'hui notre note concernant l'index de l'égalité salariale mis en place par le gouvernement.

Cet index permet aux entreprises de mesurer leurs avancées dans ce domaine et, le cas échéant, de mettre en place de actions correctives. L'objectif : supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Notre résultat

Après plusieurs années d'engagement et d'initiatives en matière d'égalité professionnelle, cela nous a permis pour l'année 2023 d'obtenir la note :

Non calculable / 100

Indicateur relatif à l'écart de rémunération : Non calculable sur 40

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentation individuelle : 35 points sur 35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable sur 15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0 point sur 10



SICTA

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes – 2023

Nous publions aujourd'hui notre note concernant l'index de l'égalité salariale mis en place par le gouvernement.

Cet index permet aux entreprises de mesurer leurs avancées dans ce domaine et, le cas échéant, de mettre en place de actions correctives. L'objectif : supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Notre résultat

Après plusieurs années d'engagement et d'initiatives en matière d'égalité professionnelle, cela nous a permis pour l'année 2023 d'obtenir la note :

91 / 100

Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 36 points sur 40

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentation individuelle : 35 points sur 35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5 points sur 10